



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux mai à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 15 mai 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Francine GERARD, Martine GIL, Marie LORENTE, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Sylvain HAGER, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Marie GARCIA-CORDIER, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Francis CASTAN, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants

Mme Béatrice TEROL représentant Mme Sylvie LERMET

M. Patrick BOURRAND FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAES

M. Jean-Michel GUITTARD donne procuration à M. Sylvain HAGER

Mme Marie GARCIA-CORDIER donne procuration à Mme Alba PALOMARES

M. Alain JARLET donne procuration à Mme Martine GIL

M. Jacques ROMERO donne procuration à M. François ANGLADE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Lyria VERLET est élue secrétaire de séance.

121-2023 Aides aux habitants pour l'achat de vélos à assistance électrique

Monsieur le président rappelle aux membres du Conseil communautaire, les diverses opérations de prêt gratuit de vélos à assistance électrique (VAE) menées en partenariat avec le Département de l'Hérault afin de favoriser les modes de déplacements actifs, notamment pour les trajets domicile-travail.

Ce dispositif a donné lieu à une enquête menée par l'Office du tourisme faisant apparaître l'engouement des habitants des Avant-Monts pour les vélos à assistance électrique, cependant freiné par le prix prohibitif à l'achat.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil d'amplifier cette dynamique et de mettre en place une aide incitative basée sur les critères suivants : 100€ remboursés pour l'achat d'un VAE neuf ou d'occasion, soumise à conditions de ressources. Afin de bénéficier de cette aide financière, les habitants devront déposer un dossier de demande d'aide en vue de son instruction. L'enveloppe allouée à ces aides sur l'année 2023, s'élèvera à 5 000 €. Les modalités d'attribution seront détaillées dans le document en annexe.

Cette action s'inscrit dans les grandes orientations du projet de territoire autour des mobilités douces et du schéma directeur cyclable. Il s'agit de proposer et d'encourager les alternatives à la voiture individuelle et de rendre accessible la pratique du vélo au plus grand nombre.

Monsieur le Président donne lecture du dossier de demande d'aide pour l'attribution de financement et propose de l'approuver

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le dispositif d'aides accordées aux habitants pour l'achat de VAE
- APPROUVE la participation financière de la Communauté de commune s'élevant à 5 000 €
- APPROUVE le dossier d'aide de demande financière
- DIT que les crédits seront prévus au budget 2023.
- AUTORISE l'octroi d'une aide aux habitants d'un montant de 100€ pour l'achat d'un VAE neuf ou d'occasion sur présentation des justificatifs figurant dans le règlement annexé à la présente délibération.
- AUTORISE le président à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dispositif.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,


